

# CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

## Du vendredi 22 octobre 2010

### Procès verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 octobre 2010 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 22 octobre 2010 à 20H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

#### ETAIENT PRESENTS :

Melle LEMELLE – Me FAYARD

MM. COCHELIN – DAUTRICHE – FAUVEAU – FOUGEROL – LEHR – LEPEINTEUR – LETHUILLER – MARC

#### ABSENTS REPRESENTES :

MME BORGET                    pouvoir à M FOUGEROL

M. CHEVRON                    pouvoir à M. COCHELIN

MME DERBALI                pouvoir à M. FAUVEAU

#### ABSENT EXCUSE :

M. COMBE

#### ABSENTE :

Mlle LETELLIER

Mme FAYARD a été désignée secrétaire de séance.

#### I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2010 :

Pas de remarque, le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

#### II) – PARTICIPATION POUR LES VOYAGES SCOLAIRES COLLEGE TAUGOURDEAU :

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant du collège TAUGOURDEAU, pour participer au financement du voyage scolaire d'une classe de 3<sup>ème</sup>, dans le cadre d'un projet pédagogique sur l'ex Allemagne de l'est. Les enfants se rendront à AUSCHWITZ ainsi qu'à l'emplacement de l'ancien mur de Berlin.

14 enfants de notre commune participeront au voyage.

Monsieur le Maire propose une subvention de 300 €.

**Le Conseil à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention de 300 € pour le voyage des 14 enfants de notre commune en ex Allemagne de l'Est.**

Monsieur le Maire présente ensuite le courrier d'une administrée, qui sollicite une subvention pour un voyage scolaire d'un enfant de 6<sup>ème</sup> en Italie. Le coût du voyage est de 297 €.

Il est proposé à titre exceptionnel, compte tenu de la situation familiale et sociale de cette famille, une subvention de 60 € représentant 20 % du coût du voyage.

**Le Conseil à l'unanimité, approuve l'octroi d'une subvention de 60 €.**

**III) – CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR LES VOYAGES SCOLAIRES (C.N.D, PISCINE ET DIVERS) :**

Lors du dernier Conseil, il avait été demandé de consulter un autre transporteur pour les voyages scolaires 2010 /2011.

La Société TEXEIRA nous a remis une offre sensiblement similaire à celle de la Société KEOLIS.

A savoir :

	<b>KEOLIS</b>	<b>TEXEIRA</b>
- CND	119,62 € TTC	100,00 € TTC
- Piscine de Houdan	124,81 € TTC	140,00 € TTC
- 3 sorties Dreux Agglo	106,52 € TTC	100,00 € TTC

**Le Conseil à l'unanimité, décide de maintenir la Société KEOLIS pour les transports scolaires, sur les sites du CND, de la piscine de Houdan, et sur Dreux Agglomération pour l'année scolaire 2010/2011.**

**IV) – INDEMNITE DU CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82-213 du 22 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable.

Monsieur le Maire propose d'octroyer le taux de 100 % de l'indemnité de Conseil au Trésorier chargé des finances communales.

**Le Conseil à l'unanimité, accorde le taux de 100 % de l'indemnité de Conseil au receveur municipal au prorata du nombre de jours passés sur l'année 2010.**

**V) – CREATION D'UNE REGIE POUR LA REALISATION DE BARRIERES :**

Monsieur le Maire présente un projet de réalisation de barrières par nos agents communaux.

Huit barrières sont à réaliser sur l'ensemble de la commune pour un montant de 1 195.06 € HT de matériel.

Il est souhaitable d'intégrer dans cette réalisation le coût de main d'œuvre, pour cela une régie doit être créée.

**Le Conseil à l'unanimité, approuve la création d'une régie pour intégrer les coûts de main d'œuvre de nos employés communaux dans la réalisation de barrières.**

**VI) – FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 3<sup>ème</sup> DEMANDE :**

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre de fonds départemental de péréquation (3<sup>ème</sup> demande) pour les travaux d'investissement réalisés et qui n'ont obtenu aucune autre subvention.

Mandat N°	Date	Fournisseur et nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
<b>Acquisition de matériel et équipements complémentaires, suite à ouverture de classe</b>			<b>4053,96</b>	
<b>4848,54</b>				
Mandat 597	du 28/09	DACTYLBuro Aménagement - Ameublement classe supplémentaire		3157,29
		3776,12		
Mandat 518	du 24/08	CAMIF – Tricycle plateforme super Viking	516,00	617,14
Mandat 664	du 26/10	DACTYLBuro Aménagement – Bibliothèque modulaire	380,67	455,28
<b>Equipements communaux pour la gestion hivernale</b>			<b>3 877,84</b>	<b>4 637,90</b>
Mandat 451	du 27/07	TECHNICONTACT – Coffre de stockage à sel de déneigement		827,84
		990,10		
Mandat 663	du 26/10	EUROPE SERVICE – Lame de déneigement et plaque de base nue	3 050,00	3
		647,80		

**Le Conseil à l'unanimité, autorise M. le Maire à demander les subventions au titre du fonds départemental de péréquation (3<sup>ème</sup> demande).**

#### **VII) – CONVENTION AVEC LA PISCINE DE HOUDAN :**

La piscine du collège TAUGOURDEAU, préalablement retenue, ne peut accueillir les élèves de l'école Michel SICOT, faute de maître nageur pour la période attribuée à l'école.

Les piscines de Vernouillet et Houdan ont été consultées. La première nommée nous propose 16 séances de 40 mn au tarif de 219 €, non négociable, soit un total de 3 504€ TTC.

La piscine de Houdan a fait une proposition de 15 séances de 45 mn, négociée à 10 séances au tarif de 140€ la séance, soit un total de 1 400 € TTC pour 10 séances, ce qui correspond au besoin de l'école.

**Le Conseil à l'unanimité, retient la piscine de Houdan pour les séances de piscine des élèves de CE1-CE2, au tarif de 140 € la séance de 45 mn, soit pour 10 séances 1 400 €.**

**Et le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention pour l'utilisation de la piscine de Houdan.**

#### **VIII) – CONVENTION AVEC LE C.N.D POUR L'ACTIVITE VOILE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la réorganisation des conventions entre le SIPEME, le CND et les communes, il y a lieu de prendre une convention, entre le CND et la commune de Sainte Gemme Moronval pour faire bénéficier les élèves de l'école Michel SICOT de cours de voile pour l'année scolaire 2010/2011.

**Le Conseil à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention entre le CND et la commune de Sainte Gemme Moronval pour faire bénéficier les enfants de l'école Michel SICOT de l'activité voile pour la saison scolaire 2010/2011.**

#### **IX) – DEGREVEMENT DE LA TAXE D'EAU D' UN ADMINISTRÉ :**

Suite à une demande d'un administré qui a eu une fuite d'eau après compteur, Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer la surtaxe communale sur les m<sup>3</sup>

consommés issus de la fuite d'eau (sur la moyenne des consommations des 3 dernières factures).

Cette procédure est utilisée pour chaque administré qui en fait la demande, ayant eu à subir une fuite d'eau, pour autant qu'il ait fait procéder à la réparation de la dite fuite.

Une demande identique est adressée au service Assainissement de Dreux Agglomération pour la suppression de la taxe de rejet sur les m<sup>3</sup> consommés par la fuite d'eau.

**Le Conseil à l'unanimité moins une abstention approuve la suppression de la surtaxe eau sur les m<sup>3</sup> consommés par la fuite d'eau.**

## **INFORMATIONS**

**Taxe de séjours MOULIN XII** : Monsieur le Maire informe le conseil que le tribunal d'instance de Dreux jugera l'affaire opposant la commune au MOULIN XII, Mardi 26 Octobre.

**Passage à la TNT** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FOUGEROL qui fait le point sur le passage en numérique du réseau télévisuel. Il informe qu'en cas de problème de réception, le numéro de téléphone à appeler est le 0970 818 818 ou aller sur le site « tous au numerique.fr ».

**Garderie scolaire** : Monsieur le Maire fait le point sur la nouvelle organisation de la garderie, notamment le coût par enfant.

Un bilan sera réalisé fin décembre, mais d'ores et déjà le nouveau système semble plus avantageux pour la majorité des parents, mais quelques familles qui utilisent la garderie sur une plus grande amplitude verront leur facture augmenter.

**Abattement sur la taxe d'habitation** : Monsieur le Maire informe le conseil des incidences de la réforme de la taxe d'habitation, notamment suite au transfert de la part départementale à l'EPCI.

En cas de différence sur la taxe d'habitation des administrés et sur la recette fiscale des communes, l'état s'est engagé à compenser la perte éventuelle.

**Concessions des cimetières** : Monsieur le Maire donne la parole à François FOUGEROL qui fait part de sa réunion sur la gestion des cimetières et columbariums.

### **Vérification des bornes à incendie** :

Les bornes à incendies implantées sur la commune ont été contrôlées conformément à la réglementation. Globalement les hydrants sont en bon état, quelques entretiens sont malgré tout à prévoir.

**Informations et culture** : Monsieur le Maire donne la parole à Mme LEMELLE qui fait le point sur l'avancement du journal communal à paraître fin décembre et fait part

que l'imprimeur, lmd Print, retenu antérieurement pour la réalisation du journal maintient ses tarifs 2009.

Par ailleurs, elle fait le bilan du spectacle présenté par le groupe « Art'scène », 198 spectateurs étaient présents pour un spectacle d'excellente qualité.

Melle LEMELLE présente les projets culturels 2011.

### **Tour de table :**

Monsieur MARC signale des débris en bordure de l'espace St Martin et demande s'il est possible de mettre une poubelle.

Monsieur LETHUILLIER fait un résumé de la commission développement économique, notamment de proposer au Conseil Communautaire de « Dreux Agglomération », d'acquiescer pour l'euro symbolique, un ancien bâtiment de la Société Philips EGP pour en faire un restaurant d'entreprises.

Monsieur FAUVEAU informe qu'une troupe de théâtre amateur aimerait bien se produire à Sainte Gemme Moronval.

Monsieur DAUTRICHE fait le bilan de la circulation sur la route du Vallon.

Il nous fait part de la réunion qui a eu lieu fin septembre sur le thème de la sécurité routière.

Monsieur DAUTRICHE nous fait part que le cône qui protège les câbles électriques suite à la dégradation du lampadaire est régulièrement enlevé et représente un danger pour les piétons.

Monsieur FOUGEROL nous signale qu'un chien de taille impressionnante à Moronval, a sauté le mur et peut représenter un danger pour les véhicules, les piétons et pour lui-même.

Fin de séance à 22 h 10.